

<https://actu.fr/loisirs-culture/le-pass-culture-va-etre-etendu-voici-qui-est-concerne-par-cett...>

🕒 5 min read

Le pass Culture va être étendu : voici qui est concerné par cette aide de 20 à 300 euros

Le pass Culture, système qui permet à des jeunes de bénéficier d'aides pour acheter des livres ou voir des spectacles, sera étendu dès la 6e, a annoncé Emmanuel Macron.



Tous les ados vont être concernés par le dispositif (©Adobe Stock / goodluz)

Par [Martin Leduc](#) Publié le 25 Août 22 à 12:43

Elisabeth Borne l'avait promis lors de son [discours de politique générale](#), début juillet 2022. Ce jeudi 25 août 2022, lors de la réunion de rentrée des recteurs d'académie à la

Sorbonne, à Paris, le président Emmanuel Macron l'a confirmé : **le pass Culture sera bientôt étendu aux élèves dès la classe de 6^e.**

L'année dernière, il avait déjà été élargi pour viser les adolescents dès 15 ans. Désormais, **les jeunes de 11 à 18 ans seront concernés** par le dispositif.

« Le pass Culture a fonctionné quand on vous a permis de le déployer au lycée. »

Pour justifier cette décision, le Président a évoqué « ce frein économique » qui empêchait parfois à certains jeunes d'accéder à la culture.

” Il sera un instrument pour accompagner les conseils et recommandations des enseignants. Il va complètement changer l'accès aux pratiques culturelles de nos adolescents.

Le pass Culture, c'est quoi ?

Il s'agit d'une somme allouée à chaque élève. Cette somme doit impérativement être utilisée pour l'achat de livres ou de spectacles, et n'est pas cumulable d'une année sur l'autre.

Voici les montants alloués jusqu'ici :

Vidéos : en ce moment sur Actu

- 20 euros pour les 15 ans
- 30 euros pour les 16 et 17 ans
- 300 euros pour les 18 ans (sur 24 mois, à partir de l'activation du compte)

La somme qui sera allouée aux élèves à partir de la sixième, dès 11 ans, donc, n'a, pour le moment, pas été précisée.

Comment ça marche ?

Tout se passe sous format dématérialisé, avec un compte personnel qui vous permettra de réserver directement les offres culturelles. Ce compte est crédité automatiquement

tous les ans et les sommes versées « sont nominatives », dans le sens où « elles ne peuvent pas être cédées », explique le site service-public.fr.

Pour déposer votre dossier et accéder au catalogue proposé via le pass Culture, munissez-vous de votre ordinateur ou de votre smartphone (Android et iPhone) pour télécharger l'application dédiée au pass Culture.

Une fois le profil créé, il sera possible de choisir les activités qui vous intéressent et celles disponibles au plus près de chez vous, grâce à un service de géolocalisation. Vous avez choisi ? Vous allez être rebasculé sur les sites web des différents partenaires du dispositif. Il n'y a enfin qu'à suivre les instructions pour finaliser sa demande.

Une demi-journée hebdomadaire pour l'orientation

« Pour recréer de la confiance dans l'école », le Président a fait d'autres annonces.

« Nous créerons, à partir de la 5^e, une demi-journée hebdomadaire qui éveillera des vocations, favorisera une meilleure orientation en faisant découvrir aux élèves de nouveaux métiers, techniques, manuels, relationnels [...] Ouvrir l'école aux métiers qui ne sont pas forcément ceux qu'on enseigne. »

« Ce n'est pas faire de l'orientation dès la 5^e », a assuré Emmanuel Macron. « Mais quels que soient les efforts que nous faisons sur Parcoursup, c'est la capacité d'une famille à connaître les métiers, bâtir du réseau, qui est structurante pour orienter les élèves comme il faut. Pour mieux choisir, on doit informer plus tôt », a martelé le Président.

La lutte contre le harcèlement scolaire sera également renforcée, car il « demeure un fléau, qui nourrit parfois la peur de l'école et la déconstruction de l'apprentissage du civisme ».

Cet article vous a été utile ? Sachez que vous pouvez suivre Actu dans l'espace [Mon Actu](#). En un clic, après inscription, vous y retrouverez toute l'actualité de vos villes et marques favorites.

